

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} décembre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/11/2025

Présents : M. ARTIGAU - Mme BORDES - M. CAZAUX - Mme FONDEVILLE - M. GALLINA - M. LACROIX - M. LASSALLE -

Mme LEPOIVRE - Mme MARTINEZ - Mme PONTAC - M. ROCCA

Excusés : M. FERRAN - M. LEMAITRE

Absente : Mme LOUBENS

Mme Lepoivre est nommée secrétaire

Ordre du jour:

- Procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2025
- Débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- Délibération sur le choix des entreprises pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de l'école
- Délibération de demande de subvention pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de l'école 2ème tranche auprès de l'Etat, du Conseil départemental du Gers et la CAF du Gers
- Délibération de demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental du Gers : aménagement de la RD 272 pour sécuriser les abords de l'école
- Délibération prolongeant la location du garage communal
- Délibération autorisant l'engagement des crédits en section d'investissement avant le vote du budget 2026
- Questions diverses
- Paroles aux adjoints

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 OCTOBRE 2025

Approuvé à l'unanimité

DEBAT DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 26 septembre 2024, par laquelle la Communauté d'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne a engagé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), document stratégique qui fixera, à l'horizon 2040, les orientations d'aménagement et de développement du territoire pour les prochaines années.

Le PLUi vise à doter l'agglomération d'un cadre cohérent et durable, en cohérence avec la loi Climat et Résilience et le SCoT de Gascogne.

Sa pièce maîtresse, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), exprime le projet politique du territoire et définit les orientations générales, notamment en matière de sobriété foncière, de logements et d'emplois.

Les fondements et axes stratégiques du PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables s'appuie sur cinq fondements qui définissent la philosophie d'aménagement du Grand Auch Cœur de Gascogne : affirmer le rôle de centralité régionale du territoire, organiser les complémentarités intercommunales, soutenir une croissance maîtrisée, améliorer le cadre de vie et renforcer la cohésion territoriale, et impulser les transitions écologiques, énergétiques et sociétales.

Sur cette base, les orientations du PADD se déclinent en quatre axes complémentaires :

- renforcer la cohésion territoriale,
- Assurer la transition énergétique et environnementale,
- Conforter l'attractivité et le rayonnement du territoire,
- Améliorer la qualité de vie et la vitalité des communes.

Le Conseil Municipal a pris connaissance des documents relatifs au PADD et suite à l'intervention d'un représentant de la Communauté d'agglomération a débattu :

Échanges du conseil municipal

- Avoir la possibilité de se réappropriier des locaux commerciaux vacants pour éviter la consommation de réserve foncière,
 - S'inspirer des entreprises qui construisent des logements pour accueillir leurs employés,
 - Valoriser un territoire pour attirer les jeunes
 - Manque de pôle formation pour que les jeunes restent travailler sur le territoire
 - Améliorer la mobilité entre Auch et Pavie
 - Proposer des logements avec terrain en zone rurale
 - suggère que le futur PLUi autorise la création de réserve hydraulique
- Points particuliers pour la commune : poursuivre les échanges avec l'ABF ; proposer des logements pour apporter des emplois sur Auch et pour maintenir notre école primaire.

Conclusion du conseil municipal

Avis global : favorable au projet PADD

DELIBERATION SUR LE CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE SECURISATION DE L'ECOLE

Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de l'école dont l'objectif porte sur la protection des personnes dans l'enceinte scolaire et sur l'amélioration du cadre de vie :

1ère tranche ferme : Installation de dispositifs anti-intrusion (portails, grillage, visiophone) et d'une alarme PPMS type alerte attentats, création d'une entrée accessible PMR, acoustique réfectoire

2^{ème} tranche ferme : Création d'une aire de jeux et remplacement des tuiles

2^{ème} tranche options : n°1 Désimperméabilisation de la cour
n°2 Extension du préau
n°3 Aménagement du square
n°4 Installation d'un filet pare-ballons

Une consultation en procédure adaptée s'est déroulée du 21 octobre au 13 novembre 2025 sur le profil acheteur avec parution dans la Dépêche du Midi.

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres (critères d'attribution : 60% prix et 40% valeur technique).

Il propose :

- de ne pas retenir : l'option 1 et l'option 4
- de retenir les propositions suivantes :

Tranches fermes Intitulé du lot	Entreprises	Phase 1 Tranche ferme HT	Phase 2 Tranche ferme HT	TOTAL Tranches fermes
Lot 1 : Gros œuvre	L'Auscitaine de bâtiment-Auch	42 614.78 €	51 301.51 €	93 916.29 €
Lot 2 : Couverture	Rotgé bâtiment - Auch		55 450.00 €	55 450.00 €
Lot 3 : Serrurerie	Eurl Bouillot - Auch	42 250.00 €	3 630.00 €	45 880.00 €
Lot 4 : Plâtrerie - plafonds	Sarl Nin - L'isle Jourdain	2 484.79 €		2 484.79 €
Lot 5 : Peinture	Taupiac Peinture-Fleurance	975.00 €	900.00 €	1 875.00 €
Lot 6 : Electricité	Taupiac Electricité - Auch	14 084.00 €	6 225.00 €	20 309.00 €
TOTAL		102 408.57 €	117 506.51 €	219 915.08 €

Tranches optionnelles : phase 2	Entreprises	Option 2 extension préau	Option 3 Square
Lot 1 : Démolition - gros œuvre	L'Auscitaine de bâtiment-Auch	19 841.82 €	5 805.24 €
Lot 2 : Couverture	Rotgé bâtiment - Auch	49 400.00 €	
Lot 6 : Electricité	Taupiac Electricité - Auch	1 203.00 €	
	TOTAL	70 444.82 €	5 805.24 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide le classement proposé,
- décide de réaliser les deux tranches fermes ainsi que l'option n°2 extension du préau et l'option n° 3 aménagement du square
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'attribution des marchés et avenants.

DÉLIBÉRATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE SÉCURISATION DE L'ÉCOLE 2ÈME TRANCHE AUPRÈS DE L'ÉTAT DETR

Approuvé à l'unanimité

Une aide financière pour les travaux de la 1ère tranche (installation de dispositifs anti-intrusion, d'une alarme PPMS type alerte attentats, création d'une entrée accessible PMR, acoustique réfectoire) a été accordée par l'Etat.

La présente délibération porte sur la 2ème tranche des travaux :

Travaux	Coût opération HT
Tranche ferme : Aire de jeux, toiture	117 506.51 €
Option : extension préau	70 444.82 €
Option : square	5 805.24 €
Maître d'oeuvre	8 000.00 €
SPS	2 500.00 €
Etude géotechnique	1 900.00 €
TOTAL GENERAL	206 156.57 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- sollicite l'Etat au titre de la DETR 2026, priorité n°1, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 45 % de l'opération,
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions et tout document nécessaire au dossier.

Une demande d'aide financière auprès de la CAF est en cours.

DÉLIBÉRATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE SÉCURISATION DE L'ÉCOLE 2ÈME TRANCHE AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DDR +

Approuvé à l'unanimité

Une demande d'aide financière pour les travaux de la 1ère tranche portant sur l'accessibilité a été déposée auprès du Conseil Départemental. A ce jour, pas de réponse.

La présente délibération porte sur la 2ème tranche ferme, d'un montant total de 132 992.82 € HT, relatifs à l'extension du préau et la rénovation de la toiture.

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Départemental du Gers au titre de la DDR+ 2026, pour l'attribution d'une subvention aussi substantielle que possible.

DÉLIBÉRATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT DETR ET DU CONSEIL DÉPARTEMENT DU GERS: AMÉNAGEMENT DE LA RD 272 POUR SÉCURISER LES ABORDS DE L'ÉCOLE

Approuvé à l'unanimité

Un comptage des mesures de vitesses a été réalisé en 2023 devant l'école. Plusieurs véhicules légers circulent à plus de 50 km/h.

Force de ce constat, et après avis technique du service ingénierie du Département du Gers, Monsieur le Maire propose d'installer un ralentisseur trapézoïdal en lieu et place du passage piéton permettant ainsi la limitation de vitesse à 30 km/h sur cette zone et de créer un îlot sur la route départementale 172 devant l'école.

Cet aménagement est une nécessité pour garantir la sécurité des enfants, parents et du corps enseignant.

L'estimation de cette opération est de 37 400 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- sollicite l'Etat au titre de la DETR 2026, priorité n°2, l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 % de l'opération,
- sollicite le Conseil Départemental, au titre des amendes de police, l'attribution d'une subvention à hauteur de 50 % de l'opération,
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions et tout document nécessaire au dossier.

DÉLIBÉRATION PROLONGEANT LA LOCATION DU GARAGE COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité

Par délibération du 1er juillet 2025, le montant de la location du garage communal a été fixé à 80 € par mois à M. et Mme Gravet pour une durée de 3 mois renouvelable 3 fois.

L'échéance arrivant à son terme, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prolonger la location pour une durée de 3 mois renouvelable 4 fois et à signer le règlement d'utilisation du garage avec M. et Mme Gravet Olivier.

DELIBERATION AUTORISANT L'ENGAGEMENT DES CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

Adoptée à l'unanimité

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement en 2026 avant l'adoption du budget.

L'engagement des crédits permettra de payer des dépenses imprévues :

- article 231 immobilisation en cours pour 15 000 € TTC : aménagement de l'école
- article 2151 travaux de voirie pour 7 000 € TTC
- article 2188 autres immobilisations corporelles pour 3 000 € TTC : mobilier/matériel

QUESTIONS DIVERSES

Travaux cimetière Au Clot : L'aménagement des allées a débuté le 24 novembre pour une durée d'environ une semaine.

Un devis est en cours d'établissement concernant l'aménagement de l'entrée du cimetière de Marlartic.

Achat d'une œuvre réalisée par Bruno Salamon en tuyau de cuivre représentant l'église Saint-Michel. Elle sera placée dans la salle des fêtes.

Séance levée